

**SAC-930527**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

121e réunion du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 27 mai 1993

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRÉSENTS-ES**

Paul Albert  
Fernand Arsenault  
Bernadette Bérubé  
Julien Chiasson  
Micheline Cormier  
Wilkie Darismé  
Léandre Desjardins  
Marjolaine Dugas  
Roger Gervais  
Normand Gionet  
Fernand E. Girouard  
Alice Guérette-Breau  
Jennifer Hébert  
Christophe Jankowski  
Paul Lancôt  
Fernand Landry  
Nicolas Landry  
Rodrigue Landry  
Roland G. LeBel  
Jeannette LeBlanc  
Ronald C. LeBlanc  
Victorin Mallet  
Bertrand Marion  
Samantha Mayhew  
Chadia Moghrabi  
Mariam Ali Moussa  
Bernard Nadeau  
Marielle Préfontaine  
Arsène Richard  
Edgar Robichaud

John Sichel  
Francis Weil

*INVITÉS*

Paul-Émile Benoit  
Gérald Boudreau  
Médard Collette  
Louis Malenfant  
Viateur Viel  
Pierre Dion, président d'assemblée  
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Corine Auger, Rhéal Bérubé, Armand Caron, Nassir El-Jabi, Mariana Kant,  
Albert Lévesque, Fernande Paulin et Lita Villalon

ABSENTS: Adrien Bérubé, Normand Carrier, Hektor Haché Haché

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-930304	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1 (7.2) Politique de fonctionnement des centres et instituts	5
7.2 (8) Formation à l'enseignement	6
7.3 (11) Création d'un institut d'étude de l'environnement	8
7.4 (12) Planification stratégique: implantation	9
7.5 (17) Déontologie et recherche	11
7.6 (18.2) Proposition de modifications aux règlements universitaires	12
8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-930512	14
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	14
9.1 Évaluation des programmes d'histoire	14
9.2 Évaluation des programmes de nutrition	15
9.3 Évaluation du programme de sciences forestières	16
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	16
10.1 Maîtrise en étude de l'environnement	16
10.2 Nutrition	18
10.3 Sciences forestières	19
10.4 Sociologie	20
10.5 Éducation permanente: Nouveau cours AN 3910	21
10.6 Éducation permanente: Modifications à trois cours FS	21
10.7 Nouveau cours BU	21
10.8 Nouveau cours BI	22

10.9 Nouveaux cours IC	23
10.10 Cours EC 2051	23
10.11 Loisir	23
10.12 Programmes de 2 e cycle: moyenne d'entrée	23
11. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	24
12. BED (ÉDUCATION SPÉCIALE): ABOLITION	25
13. COMITÉ SUR LA VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ENSEIGNANT.E	26
14. ADMINISTRATION PUBLIQUE: SUIVI DE LA RÉOLUTION 17-SAC-901105	26
15. RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE	27
16. POLITIQUE DES PROGRAMMES DE 2 E CYCLE À TEMPS PARTIEL	27
17. ADMISSIONS 1993-94	29
18. SAC: MANDATS ARRIVANT À ÉCHÉANCE	29
19. AFFAIRES NOUVELLES	30
19.1 Transfert de crédits	30
20. MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	30
21. PROCHAINE RÉUNION	30
22. CLÔTURE	30

## ANNEXES 31

ANNEXE A: Politique de fonctionnement des centres et instituts	32
ANNEXE B: Déontologie et recherche	37
ANNEXE C: Proposition de modifications aux règlements universitaires	48
ANNEXE D: Procès-verbal CCJ-930512	50
ANNEXE E: Rapport du Comité des programmes	78
ANNEXE F: Comité sur la valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e	140
ANNEXE G: Administration publique: suivi de la résolution 17-SAC-901105	142
ANNEXE H: Rapport du Comité de la formation générale	145
ANNEXE I: Politique des programmes de 2 e cycle à temps partiel	155
ANNEXE J: Admissions 1993-94	159
ANNEXE K: SAC: mandats arrivant à échéance	160

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Les personnes suivantes se sont excusées: Corine Auger, Rhéal Bérubé, Armand Caron, Nassir El-Jabi, Mariana Kant, Albert Lévesque, Fernande Paulin et Lita Villalon. Monsieur le Président souhaite une bienvenue toute spéciale à: Marjolaine Dugas, étudiante au CUS; Jennifer Hébert, étudiante au CUM; Samantha Mayhew, étudiante au CUSLM; Roger Gervais, Bertrand Marion et Edgar Robichaud, professeurs au CUSLM et à Ghislaine Arsenault, observatrice en l'absence de Lita Villalon.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

### 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

### 4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Jean-Bernard Robichaud adressée au président de l'ABPUM, Paul J. Collette (1993 04 26),relativement à la participation des bibliothécaires au Sénat.

4.2 Lettre du Président de l'ABPUM au recteur Jean-Bernard Robichaud (1993 05 12), en réponse à la précédente.

4.3 Lettre d'Arsène Richard adressée au président du Sénat, Jean-Bernard Robichaud (1993 05 26), relativement à l'implication des membres du corps professoral à tous les niveaux du processus de décision.

### 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Ajout à la rubrique Affaires nouvelles*

#### 20.1 Transfert de crédits

Monsieur le Président demande d'intervertir les rubriques 19 et 20.

R: 01-SAC-930527

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Roland G. LeBel

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-930304

R: 02-SAC-930527

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Bernard Nadeau

"Que le procès-verbal SAC-930304 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.2) *Politique de fonctionnement des centres et instituts*  
(Voir l'annexe A, page 32)

Léandre Desjardins explique. Il y a eu très peu de modifications quant au fond. Les principes directeurs sont les mêmes.

R: 03-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Victorin Mallet

"Que le document «Politiques relatives au fonctionnement et au financement des centres de recherche à l'Université de Moncton» soit adopté."

- À la page 1, la politique d'autofinancement, ça inclut quoi? Pourquoi faire intervenir une autre instance que la FESR? Évitions de rendre compte à trop de monde. Le Doyen relève déjà du VRER. Concernant la procédure de privatisation, au numéro 1, fin du 2<sup>e</sup> paragraphe, il faut que ce soit fait le plus rapidement possible. Au point 1.3, c'est un lien que je qualifie d'obligatoire pour garder le caractère universitaire. On demande une évaluation à tous les deux ans; on devrait le faire sur une base annuelle comme le font les doyens. Aux points 3.2 et 3.3, concernant les crédits de dégrèvement, ça vient ronger les ressources des centres. Si on accorde des crédits de recherche, qu'il soit tous à valeur de remplacement. Je me réjouis du point 4.

- Au point 3.4, concernant les crédits de dégrèvement, c'est une bonne idée pour une personne qui s'occupe d'un centre de faire de l'enseignement. Qu'il enseigne 9 crédits, c'est bien. J'ai peur, dans la rédaction du texte, qu'on ouvre la porte à des abus.

*Amendement*

P: 04-SAC-930527

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le point 3.4 soit modifié de la façon suivante: enlever «en principe»; ajouter après ..centre «et autres raisons de dégrèvement»."

- VRER: Je n'ai pas de problème à l'inclure dans la proposition, mais j'ai peur de rédiger un texte en réunion.

- J'ai la même hésitation. Si on enlève "en principe", il n'y aura aucune place pour des exceptions.

- La tâche principale du vice-doyen et du doyen est l'administration. Ils ne sont pas dégrevés. C'est leur charge de travail. On mentionne qu'un document a circulé. Je questionne l'usage qu'on en fait parce qu'il n'a pas été adopté au Sénat.

•Il y a aussi le cas des directeurs de département qui seraient dégrevés de 9 crédits. J'aime mieux parlé d'un principe. Dans une petite université comme la nôtre, il ne faut pas se bloquer. Je suis contre.

Un membre demande le vote secret.

Scrutateurs: Viateur Viel et Gilles Long

Vote Pour 12 Contre 21 REJETÉ

•Jankowski: À la page 3, numéro 2, je ne vois pas la nécessité de confier au Recteur la nomination des membres du Comité. Cela concerne plutôt le VRER. Au point 2, il y a la difficulté structurelle, une nouvelle orientation à prendre. C'est une difficulté thématique plutôt que structurelle. Il faudra revoir le 2 e paragraphe. Au point 3.2, concernant le coût de remplacement par du temps partiel, ce n'est pas clair. Au point 5, on fait référence à la politique de 1981; où est la responsabilité d'un centre de recherche? Il faut modifier ou changer le titre. Je regrette de n'avoir pu participer à la rédaction du texte. Il semble que le rôle de la FESR est secondaire dans ce document, qu'elle ne joue pas un rôle important. Il faudra revoir le document et remodeler le point 5.

Un membre demande le vote secret.

•Je demande que le vote soit d'accepter en principe.

•VRER: Il n'y a pas d'urgence. On demande des modifications qui respectent la politique. Cette politique doit être mise à jour régulièrement. Ça me va si on l'adopte "en principe".

*La résolution se lit comme suit :*

"Que le document «Politiques relatives au fonctionnement et au financement des centres de recherche à l'Université de Moncton» soit adopté en principe."

Vote Pour 28 Contre 4 ADOPTÉ.

### *7.2 (8) Formation à l'enseignement*

Le Recteur informe les membres du Sénat que les Recteurs de l'Université de Moncton et de l'Université du Nouveau-Brunswick ont été convoqués par le Premier ministre en présence du Ministre de l'Éducation, du VRER et du Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Le but était de vérifier l'importance que le Gouvernement attache à cette réforme et de voir à mettre en place cette réforme le plus rapidement possible. Il y a eu des discussions franches. Les difficultés que l'Université rencontre ont été soulignées au Premier ministre. Le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation a pu s'exprimer de façon claire. Je suis sorti avec la compréhension qu'une formation avec deux diplômes séquentiels était quelque chose sur laquelle l'Université pouvait avancer rapidement. UNB a clairement indiqué qu'elle s'engageait dans cette voie.

•VRER: Jusqu'à la fin janvier, on avait eu des rencontres avec certains doyens, directeurs, directrices. Il y a eu des rencontres entre certaines facultés, par exemple la Faculté des sciences de l'éducation avec la Faculté des sciences. Cela n'a pas permis d'aller plus loin. Le processus des doyens reprendra vers la fin juin.

•R. Landry: À la Faculté des sciences de l'éducation, ça fait longtemps qu'on ne parle plus de formation des maîtres, nous utilisons "formation à l'enseignement". Nous avons deux comités qui ont été formés et qui ont travaillé toute l'année. Le premier comité a travaillé sur la mission de la Faculté. On veut une véritable restructuration. Nous avons un document de 25 pages et nous avons un consensus général de la Faculté sur les objectifs. Le deuxième comité s'est penché sur la structure à savoir comment intégrer cela. Je précise que la demande du Ministère est d'ajouter à la formation, par exemple l'adaptation scolaire. On a aboli le baccalauréat en éducation spéciale. Cette formation ira jusqu'à 12 crédits pour tous les enseignants.es. Il faut ajouter aussi la technologie. Nous avons eu deux réunions facultaires. Nous n'avons rien contre le principe de deux baccalauréats. Le problème se situe au niveau des modalités. Une troisième composante qu'il ne faut pas oublier, c'est la formation générale. Sur 5 années, si on respecte les règlements académiques normaux, ça devient très difficile. Cela ne donne aucun cours au choix et aucune option. Je trouve difficile la formule de deux baccalauréats sur 5 ans tout en respectant les standards académiques.

•Arsenault: Depuis le début, la Faculté des arts trouve la formule de deux baccalauréats en 5 ans très difficile. Nous avons trouvé une formule de compromis, mais elle n'est pas très acceptable. Nous optons davantage pour deux baccalauréats séparés.

•LeBlanc: Ma Faculté est marginalement impliquée. On a toujours des inquiétudes. Comment se fait-il qu'à Mount Allison on peut le faire et pas nous?

•R. Landry: Dans le document de la Commission, on parle du concept du libellé, mais ils disent que ce ne sera pas facile à appliquer; 50% des finissants.es de l'an dernier enseignent dans une discipline pour laquelle ils ne sont pas préparés. Je ne suis pas contre le principe, mais nous on parle de deux baccalauréats intégrés ou successifs. Il est vrai que des universités ont opté pour la voie successive. Au Québec, on vient de sortir un nouveau document; la formation se fait dans deux concentrations dans un même champ d'études. Concernant les deux baccalauréats en série, on n'en fait aucune mention à la Faculté, ni aux Arts ni aux Sciences.

•Girouard: Je suis d'accord avec le programme intégré. J'ai fait un tour d'horizon dans d'autres universités. On trouve dans bien des endroits des programmes intégrés de 5 ans. Je ne veux pas dire que nous sommes insensibles au problème. Nous avons un problème avec le total de crédits.

•Est-ce qu'on peut prendre pour acquis que ça va être réglé pour février 1994 afin de planifier le nombre de professeurs?

•VRER: J'ai confiance dans le processus. On s'est compromis pour avoir une nouvelle formule pour septembre 1994. Je suis confiant qu'on sera branché tôt à l'automne.

•L'option du baccalauréat en éducation fait avant le deuxième baccalauréat a-t-elle été considérée?

•R. Landry: Il y aurait beaucoup de difficultés pour les cours de didactique.

•Il serait bon, pour les sénateurs, d'avoir un document. Est-ce qu'en août ou novembre on aura un document de travail?

•R. Landry: On fait la restructuration. Les objectifs sont arrêtés. Nous prendrons deux pleines journées en juin pour planifier les cours. Il faut que les nouveaux cours soient prêts en plus de la structure. Ce n'est pas encore la panique, mais c'est proche.

•L'idée d'une formation intégrée qui déboucherait sur deux baccalauréats, il y a des étudiants.es qui semblent vouloir enseigner qu'à la fin du premier baccalauréat. Sera-t-il possible pour eux de continuer comme c'est le cas présentement?

•R. Landry: Cela n'a jamais été remis en question. L'enseignement à l'élémentaire, on n'y a pas touché encore. Ça commence à être inquiétant. On aura toujours la formule successive actuelle.

•Je suis d'accord qu'on cherche à aller de l'avant le plus tôt possible. L'objection majeure concernant le programme de 6 ans était l'embauche des professeurs et le côté budgétaire. Est-ce qu'on a senti quelque chose du côté du Gouvernement?

•VRER: Au Gouvernement, ils s'attendent à recevoir les diplômés qui auront fait ces programmes. Ils recevraient les deux. Aujourd'hui, il reçoivent les étudiants.es avec le baccalauréat et d'autres avec deux diplômes.

•Si on compare avec d'autres domaines comme l'ingénierie, ce sont des études longues et sur le marché du travail il y a une période d'entraînement; ensuite il y a du perfectionnement. Y aurait-il possibilité de regarder la formule de deux baccalauréats sur 5 ans et dans le travail, avoir des cours de perfectionnement pour certaines spécificités. Est-ce que ça se fait?

•R. Landry: La question de la formation en milieu de travail touche l'internat. L'enseignant.e ne serait pas certifié avant qu'il ait enseigné un an. Il y a toujours la voie de la formation continue.

### *7.3 (11) Création d'un institut d'étude de l'environnement*

Léandre Desjardins précise qu'en mars, il y a eu une proposition de principe sur la création de l'institut. Il est d'avis qu'il ne faut pas prendre le Sénat par surprise. Cette question progresse. Le Premier ministre, à la fin de la session, a annoncé un million pour

la création de deux chaires, l'une à Moncton et l'autre à UNB. La Chaire en développement durable est un premier jalon; la maîtrise que nous allons adopter est un deuxième jalon.

PAUSE 10 h 35

REPRISE 10 h 45

#### *7.4 (12) Planification stratégique: implantation*

Le Recteur précise que dans le document de la planification stratégique, il y avait un énoncé où les objectifs généraux seraient sous la responsabilité de certains membres de la Régie interne pour ce qui est du suivi à donner. Il y a eu à cette instance une première discussion sur la façon d'aborder les implications. On prévoit une deuxième session de travail sur le suivi des objectifs généraux, à savoir comment on va procéder pour l'implantation. Je veux dire de quelle façon la planification stratégique a influencé des choix budgétaires. Le rapport du Recteur prendra cette forme à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs. Il identifiera les dispositions d'ordre budgétaire. Pour l'ensemble, on maintient les provisions budgétaires pour la poursuite du processus d'évaluation des programmes. Il y a des décisions prises qui supportent l'enseignement et la recherche. C'est une mesure qui contribue au soutien de la recherche. Au CUS, 40 000\$ iront pour l'ajout d'équipement informatique. Il s'agit d'une subvention spéciale d'Énergie Nouveau-Brunswick, d'une durée de 3 ans. Au CUSLM, il y a des provisions pour l'achat et le remplacement d'équipement informatique. Il y aura des provisions d'ajouter pour le matériel et le service; par exemple de l'équipement scientifique pour l'École de génie, pour les bibliothèques du CUS et du CUM. On ajoute deux mesures d'intérêt pour le Sénat, soit la mise sur pied d'un centre d'aide pour la pédagogie universitaire et des efforts seront faits au niveau des bourses dans les trois constituantes. Il y aura un ajout au budget pour des bourses.

•Arsenault: J'aimerais qu'on se parle franchement. J'ai appuyé le plan stratégique. Je n'aimerais pas aller créer trop d'enthousiasme au Conseil des gouverneurs. On a fait de très petits pas. Au niveau du perfectionnement de la langue française pour l'an prochain, on va cheminer très lentement. On dit qu'on va ajouter 4 postes. Cette année on diminue d'un poste au Département d'études françaises alors il n'en reste que trois. Le 180 000\$ qu'on met là, c'était pour des postes temporaires. Il faut dire au Conseil des gouverneurs que si on veut améliorer la situation, il faudra faire davantage. On a beaucoup de travail à faire. Il va falloir prendre au sérieux ce que nous dit la population, c'est-à-dire que nos étudiants.es doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française.

•J'attends les directives d'en haut. Comment faire valoir les initiatives des départements? Nous aurons besoin de ressources additionnelles.

•Recteur: Les deux objectifs sur l'augmentation de la qualité de l'enseignement et de la recherche sont sous la responsabilité du VRER. Les vice-recteurs ont la responsabilité de voir à l'atteinte des objectifs généraux. Ils vont proposer l'objectif spécifique prioritaire et

iront à la RDD pour les implications. On ne mettra pas une structure parallèle pour l'implantation du plan stratégique.

- Si nous avons identifié un mécanisme d'un lien pour le réseau, où adresse-t-on cet objectif?
- Recteur: Si cela concerne le réseau, c'est la responsabilité du Recteur et des deux vice-recteurs de constituante.
- Quel montant sera consacré pour les services à la pédagogie universitaire? Et quelle en sera la structure?
- Recteur: Ce qui est prévu, c'est 35 000\$.
- VRRHAE: Concernant la structure, on recommande que le service à la pédagogie universitaire soit détaché du VRRHAE. Ce service devrait être autonome. On a demandé à la RDD d'approcher Omer Robichaud. Peut-être qu'il aura un dégrèvement. Il pourrait être situé au Centre de ressources pédagogiques. Il sera capable d'offrir ce service qui débiterait au mois d'août. Un comité conjoint serait formé avec l'ABPUM.
- Lanctôt: J'ai toujours cru à la planification stratégique à l'Université. À quel niveau les décisions sont-elles prises? Est-ce que ça va descendre au niveau des unités? Comment sont déterminées les priorités? Je n'ai pas senti de changement au niveau des unités. Il faut nous laisser savoir à quoi on doit s'attendre au niveau de la planification stratégique. Nous donner une certaine procédure pour faire avancer les projets. Sinon, on va faire la même chose que 6 ou 7 ans passés. Comment utiliser le plan stratégique? Comment s'impliquer?
- Recteur: Les responsabilités ont été attribuées aux vice-recteurs. Ce qui devrait s'ensuivre c'est l'approche. On devrait s'attendre que, dans différents secteurs, ceux qui ont des projets seront impliqués. Votre attente est bien fondée. On viendra avec des propositions.
- Je suis perplexe. Nous avons reçu de l'information. Nous avons écouté les membres du Sénat qui ont fait du marchandage. Est-ce le meilleur endroit pour le dire? Je ne sais pas ce qui se passe. Je suggère d'avoir pour le prochain Sénat, un rapport sur ce qui se passe concernant l'implantation. Ce serait bon aussi d'avoir une colonne dans l'Hebdo-Campus qui nous mettrait au courant.
- Il y aura 35 000\$ pour le soutien à l'enseignement. Va-t-il y avoir quelque chose pour le CUSLM? Il y aura 100 000\$ pour soutien aux bibliothèques, va-t-il y avoir quelque chose pour le CUSLM?
- Recteur: Pour les trois constituantes, il y a un effort additionnel de fait pour les bibliothèques. Les budgets sont autonomes. Le soutien à l'enseignement, c'est à l'intérieur

du budget du CUM. Je crois qu'il y a peut-être un endroit où on pourrait s'entraider au niveau du réseau.

•R. Landry: En principe, je suis d'accord pour aider le service à la pédagogie universitaire. Je suis prêt à offrir des ressources de la Faculté. J'ai compris que le dossier devient détaché. Ça va aller à qui? Qui est l'ultime responsable? Je veux bien contribuer, mais je ne veux pas la responsabilité.

•Recteur: Tout n'a pas été conçu. Des consultations ont été faites. On ne développe pas la pédagogie universitaire sous l'autorité du VRRHAE. On essaie de dissocier la gestion de ce service. Le Vice-recteur a une responsabilité pour l'objectif. Ce qui se passe à ce service se retrouve dans une autre structure. Le type de ressources qu'elle procure, la Faculté des sciences de l'éducation serait propice à cela.

•VRRHAE: Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il serait sous la responsabilité de la Faculté des sciences de l'éducation. En nommant une personne aviseuse avec un comité, il faut lui donner une certaine autonomie et permettre à cette entité d'organiser des colloques par exemple. Qui en aura la responsabilité spécifique? Le service jouira d'une certaine autonomie.

•Comment les ressources vont être allouées la première année? Y aurait-il lieu d'établir un calendrier et de l'évaluer, d'établir nos critères de performance et que ceux-ci soient évalués.

•J'appuie l'idée de recevoir un rapport. Quelle est l'intention concernant les bourses des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles pour les trois prochaines années?

•Recteur: Je ne suis pas en mesure de le dire. Cette année, nous avons fait un effort pour les bourses en général. C'est toujours une question de répartir des ressources limitées. La question est bien fondée. Il n'y a pas de mesure spécifique dans cet exercice-ci. Une campagne est en marche présentement.

Je remercie les sénateurs pour leur réaction et leur intérêt. Je retiens que les gens veulent un processus plus explicite; qu'on rende compte des initiatives qui se font et d'impliquer les gens à différents niveaux.

*7.5 (17) Déontologie et recherche*  
(Voir l'annexe B, page 37)

Louis Malenfant explique qu'un document avait été déposé au Sénat de mars. Nous avons reçu très peu de réaction. Un nouveau document, distribué ce matin, fait état de petites modifications. Il est prêt pour adoption.

P: 05-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette LeBlanc

"Que le document «Déontologie et recherche» soit adopté."

•Richard: J'ai appris très récemment que le Comité d'éthique de l'ABPUM s'est penché sur le document et l'a étudié de façon très poussé. Ces changements ne vous sont pas parvenus car ce comité n'a pas pu faire adopter ses recommandations par l'ABPUM. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit du résultat d'une étude d'un groupe de professeurs.es. Il est important d'avoir une bonne collaboration. Je suggère de trouver un moyen pour que cela puisse être étudié. On pourrait remettre au prochain Sénat l'adoption de ce document.

*Amendement*

R: 06-SAC-930527

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Arsène Richard

"Que le document soit déposé et repris pour adoption au mois d'août."

Un membre demande le vote secret.

Scrutateurs: Gérald Boudreau et Gilles Long

Vote Pour 17 Contre 14 ADOPTÉ.

R: 07-SAC-930527

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Paul Lanctôt

"Qu'un vote de remerciement soit adressé au Conseil de la FESR de même qu'au président du Comité d'éthique de l'ABPUM pour la préparation du document."

Vote unanime ADOPTÉ.

7.6 (18.2) *Proposition de modifications aux règlements universitaires*  
(Voir l'annexe C, page 48)

R: 08-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette LeBlanc

"Que les modifications aux règlements universitaires soient adoptées."

*Amendement*

P: 09-SAC-930527

Il est proposé par Chadia Moghrabi et appuyé par Normand Gionet

"Que la proposition principale soit scindée de façon à voter séparément sur le règlement 10.9.3."

*Règlement 5.4: Inscription en retard*

Le calendrier universitaire donne les dates officielles des journées d'inscription au début des sessions d'automne et d'hiver. *Ces journées d'inscription permettent à toute personne possédant un certificat d'admission de s'inscrire aux cours de la session d'études. Après les journées d'inscription, les personnes possédant un certificat d'admission et désirant s'inscrire à temps complet devront attendre à la session d'études suivante. Toutefois, le Registraire peut autoriser une inscription en retard si la personne démontre que les raisons du retard étaient indépendantes de sa volonté .*

Vote Pour 28 Contre 1 ADOPTÉ.

*Règlement 10.3: Changement de cours*

L'étudiante ou l'étudiant, avec l'autorisation de son doyen, directeur, directrice, peut modifier le choix de ses cours *pendant la période prévue au calendrier universitaire. En ce qui concerne les cours qui ne suivent pas l'horaire régulier d'une session, l'étudiante ou l'étudiant peut modifier le choix pendant la première semaine qui suit le début du ou des cours en question. Les cours enlevés n'apparaissent pas au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.*

Vote unanime ADOPTÉ.

*Règlement 10.5: Changement de programme*

*Une personne déjà admise dans un programme qui désire être admise dans un autre programme doit faire une demande d'admission au nouveau programme. La demande est faite au Service de l'admission et doit être reçue à ce même service au plus tard le 14 août pour la session d'automne et le 15 décembre pour la session d'hiver .*

Vote Pour 25 Contre 4 ADOPTÉ.

*Règlement 6.1.2: Exigences de français*

La réussite d'une façon supérieure de l'examen de classement donne à l'étudiante ou à l'étudiant le privilège de se soumettre à un examen semblable à celui de FR 1885 et FR 1886. L'étudiante ou l'étudiant peut être dispensé de suivre *le cours FR 1885 ou les cours FR 1885 et FR 1886* s'il obtient la note A ou A+ à cet examen. Cette note est alors consignée à son dossier comme note obtenue pour *le cours FR 1885 ou les cours FR 1885 et FR 1886*. Dans le cas où il n'obtient pas cette note, il doit s'inscrire auxdits cours.

Vote unanime ADOPTÉ.

•Question de privilège. Il faudra poursuivre cette question de la note A et A+ dans une réunion éventuelle afin de revoir ce règlement.

*Règlement 10.9.2: Absence à une épreuve de contrôle ou défaut de remettre un travail*

Toute absence à une épreuve de contrôle jugée importante implique l'attribution de la lettre E pour cette épreuve, *à moins que l'étudiante ou l'étudiant démontre que cette absence découle de circonstances indépendantes de sa volonté* . Tout travail pratique important non remis à la date prévue, et sans motif *indépendant de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant* , implique également l'attribution de la lettre E .

Vote Pour 22 Contre 7 ADOPTÉ.

*Règlement 10.9.3: Fraude*

Il est interdit de tricher...

Si l'auteur.e est trouvé coupable de fraude, le Comité recommande au doyen une sanction. Ce dernier, dans l'exercice de sa discrétion, peut imposer:

- a) l'attribution de la note E pour *l'épreuve ou* le cours en cause;
- b) en cas de récidive, l'attribution de la note E pour tous les cours de la session.

Vote Pour 19 Contre 9 ADOPTÉ.

DINER 12 h 35

REPRISE 13 h 40

8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-930512  
(Voir l'annexe D, page 50)

R: 10-SAC-930527

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Normand Gionet

"Que le procès-verbal CCJ-930512 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Léandre Desjardins attire l'attention des membres du Sénat sur la rubrique 4.1 et les informe que cette question revient avec le rapport du Comité des programmes. De même pour la rubrique 5.2, cette question revient un peu plus tard à l'ordre du jour.

### 9.1 *Évaluation des programmes d'histoire*

R: 11-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que la Faculté des arts présente un projet de réforme de ses programmes d'histoire en privilégiant la formation générale dans les deux premières années des programmes et la formation fondamentale dans les années 3 et 4;

Que les professeurs.es d'histoire du CUM et du CUSLM se donnent des moyens pour que la réforme des programmes d'histoire se retrouve concrètement dans l'offre et le contenu des cours;

Que l'Éducation permanente de chaque constituante établisse une collaboration plus étroite avec la direction des programmes d'histoire afin d'assurer l'esprit de la réforme notamment dans le choix des professeurs.es, l'offre des cours et les plans de cours;

Que le CUM et le CUSLM prennent l'engagement de maintenir au moins le nombre actuel de professeurs.es d'histoire pour assurer l'enseignement et la recherche de cette discipline fondamentale à l'Université;

Que le CUM et le CUSLM prennent l'engagement de donner suite aux avis de l'évaluateur externe concernant la participation des professeurs.es d'histoire à des colloques et conférences et l'amélioration des ressources bibliothécaires;

Que l'Université considère inviter le même évaluateur pour la révision du programme du 2 e cycle de manière à permettre une appréciation des résultats de la réforme des programmes du 1 er cycle."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 9.2 *Évaluation des programmes de nutrition*

Léandre Desjardins explique. Pour ce programme, on a tenu compte de l'évaluation et cela a conduit à l'accréditation de l'Association des diététistes générales. Dans le rapport du Comité des programmes, le programme est présenté.

R: 12-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Landry

"Que l'Université maintienne les programmes de nutrition avec des modifications mineures pour permettre une meilleure intégration des cours et diminuer le nombre total de crédits exigés dans le programme;

Que l'École de nutrition et d'études familiales et l'Université s'engagent à 1) développer des possibilités de stage additionnelles pour l'option coop et 2) à assurer le maintien et un appui constant des partenaires pour les stages existants;

Que l'École de nutrition et d'études familiales établisse un plus grand nombre de collaborations notamment avec des diététistes-cliniciennes et des médecins spécialistes pour l'enseignement de cours spécialisés, avec différentes unités de l'Université et d'autres universités pour la recherche de même qu'avec les associations professionnelles et l'Éducation permanente pour la formation continue;

Qu'en prévision des départs de professeurs.es, que l'École de nutrition et d'études familiales se donne un projet anticipant la relève trois ou quatre ans à l'avance."

•Que veut dire: "... s'engage à développer un nombre constant..."?

•Je suggère: "accroître le nombre de poste".

•On devrait laisser au VRER la formulation.

•Président: Y a-t-il consentement des sénateurs pour laisser la rédaction de cette phrase au VRER?

•Oui.

Vote unanime ADOPTÉ.

### 9.3 *Évaluation du programme de sciences forestières*

Léandre Desjardins précise que le document existe et est disponible pour consultation. Il n'est pas présenté ici parce qu'il appartient à l'Association. Ce document n'a pas été préparé par l'Université. Il s'agit d'un document élogieux à l'endroit de l'École des sciences forestières. Ledit document fait quelques remarques sur la pédagogie de certains cours. Pour avoir offert une accréditation de 6 ans, c'est qu'il y avait un bon rapport.

R: 13-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Paul Albert

"Que l'évaluation du programme de baccalauréat en sciences forestières par le BCAFTienne lieu d'évaluation du programme aux fins de l'évaluation prévue normalement par l'Université;

Que l'École tienne compte des suggestions faites par le BCAFT et attache une attention particulière à celles concernant l'amélioration du programme et de l'enseignement."

- Il me semble qu'il y avait une directive que le comité d'accréditation ne puisse agir comme évaluateur externe.

- VRER: Nous l'avons fait pour l'École de génie. On ne devait pas le faire à nouveau. C'est peut-être à cela qu'on réfère. C'est la première fois qu'il passe au processus d'évaluation. Il ne s'agit pas d'une directive. On ne veut pas le faire de façon régulière.

- Cette façon de procéder met en danger l'autonomie de l'Université.

Vote unanime ADOPTÉ.

## 10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (Voir l'annexe E, page 78)

### 10.1 *Maîtrise en étude de l'environnement*

Léandre Desjardins explique. Il précise que le sigle des cours ME est changé à EV. C'est un premier jalon dans le projet pour avoir un institut dans ce domaine.

R: 14-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Victorin Mallet

"Que le Sénat adopte le programme de Maîtrise en étude de l'environnement, qui sera mis en marche à l'automne 1994, à condition qu'une structure de financement adéquate soit mise en place."

Vote unanime ADOPTÉ.

- VRER: Ce programme devra être soumis à la CESPM.

- LeBlanc: Il y a deux professeurs additionnels de prévus; est-ce pour ce programme ou pour compenser les cours perdus à la Faculté des sciences sociales?

- VRER: Concernant les conditions financières, les détails ne sont pas finalisés. Ça prend deux professeurs additionnels pour donner cette maîtrise. Nous allons travailler sur les détails, c'est la prochaine étape.

- Jankowski: À la page 8 du document, pour le cours ME 6001, on devrait lire "Approche" au lieu de "L'approche". Concernant les conditions d'admission, la note C+ n'est pas une moyenne importante, il faudra encore réfléchir sur les conditions. La FESR a piloté ce dossier et continuera à assister dans le projet. Je remercie les professeurs qui ont travaillé à ce programme et je remercie également les conseils de faculté.

- VRER: L'exigence du français, on peut la maintenir sans l'écrire. Devrait-on ajouter des contraintes en plus d'un baccalauréat?

•Je demande au VRER d'expliquer "financement adéquat". Est-ce que ça été discuté au CCJ? Va-t-on se donner des structures pour lancer ce programme à long terme? Ce n'est pas facile de me faire accepter un tel projet même s'il est très beau.

•VRER: Au CCJ ce que nous avons dit c'est qu'un groupe de la Faculté des sciences a travaillé sur ce projet qui va amener des ressources. Un des moyens est la Chaire en développement de produits durables. L'explication laissait comprendre que les supporteurs ne voulaient pas enlever des ressources ailleurs pour les mettre dans ce projet. Le CCJ a mis une date. Il veut qu'on aille de l'avant. Si on manque notre date, ça devrait se faire l'année qui suivra.

•À la page 8, concernant la maîtrise de la langue française, il faudrait préciser à l'examen. Il me semble que dans le Répertoire, on demande que l'étudiant.e ait un niveau de connaissances du français.

•Quel baccalauréat demande-t-on avant la maîtrise? Est-ce qu'il y a des cours préalables? On dit qu'il y aura 5 bourses. Va-t-il y avoir des bourses pour les autres programmes de maîtrise?

•VRER: Il y a de l'argent pour des bourses à l'Université de Moncton, mais pas spécifiquement pour un programme en particulier. Ici, ce sont des sommes d'argent pour un projet spécial. Concernant le type de baccalauréat, il semble qu'on parle d'une discipline qui se prête mieux à ce genre de maîtrise. Il est certain que si l'étudiant.e a fait un baccalauréat en biologie, il aura plus accès à cette maîtrise; il y aura moins d'ajustements à faire.

•Serait-il sage de s'assurer que la méthodologie en recherche ait été faite? Concernant le financement adéquat, on parle de deux professeurs supplémentaires. Dans le budget on parle de 30 000\$ pour la direction. Est-ce quelqu'un de l'extérieur ou s'il y aura un dégrèvement?

•VRER: On prévoit deux professeurs supplémentaires. Des démarches sont faites pour un prêt de service. Concernant le projet de financement, on a mis assez de ressources pour offrir cette maîtrise sans pénaliser les autres. Le 30 000\$, ce serait à l'intérieur des personnes impliquées.

•Mallet: On ne devrait pas s'inquiéter du budget. Une équipe fait des démarches pour trouver du financement adéquat. Il y a déjà des personnes de la fonction publique qui se sont offertes à venir passer du temps à l'Université de Moncton. Il y a beaucoup de gens de la région dans l'industrie intéressés à venir participer à ce projet. Je vous demande de faire confiance à l'équipe qui travaille sur ce projet.

•LeBel: À la page 5, dans les objectifs généraux, ce qu'on veut former ce sont des décideurs. Dans les objectifs spécifiques, on veut favoriser la formation interdisciplinaire. Ça semble vouloir indiquer des cours de management, de gestion. Ça devient complexe. Il y a beaucoup de monde. Il y a le cours ME 6009 en sciences économiques, ce n'est pas

exactement ce que j'ai à l'esprit. À la dernière page, on fait une liste des centres et instituts; j'imagine qu'ils appuient cette maîtrise. Je perçois un manque de cours en management.

- VRER: Il y a une prémisse qui n'est pas dans le texte. On ne forme pas des décideurs. Le texte dit qu'ils vont se situer entre les décideurs et d'autres.

- Quelqu'un qui est à l'emploi d'une institution a besoin de personnel décideur. On a besoin de personnes qui peuvent prendre des décisions.

- Jankowski: Il y a 4 cours obligatoires et 7 cours optionnels. Rien ne l'empêche de changer les cours existants pour des nouveaux. Il y aura des changements selon le personnel disponible. Je veux rassurer les doyens des autres facultés concernant le financement. On peut être raisonnablement optimiste concernant le financement additionnel. On le trouve assez facilement dans ce domaine.

- Je vois qu'on devrait créer un comité du budget pour la création d'un tel programme. Il faut évaluer toute l'ampleur des répercussions sur les autres programmes de l'Université.

Vote unanime ADOPTÉ.

## 10.2 *Nutrition*

Invitée: Ghislaine Arsenault

Léandre Desjardins explique.

R: 15-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par John Sichel

"Que le Sénat adopte les modifications proposées au programme de nutrition à condition que les transferts en 2<sup>e</sup> année des étudiants.es en provenance du CUS et du CUSLM se fassent sans préjudice."

- Pourquoi les cours de la troisième et de la quatrième année sont dans un bloc. Il y a-t-il des séquences? Si le programme coop comprend des stages, où sont-ils?

- G. Arsenault: En ce qui concerne les cours de la troisième et de la quatrième année, c'est seulement pour la présentation. Si vous regardez dans la description, il y a des préalables. Concernant le programme coopératif, les stages sont faits uniquement l'été. Il y a 6 crédits de stage.

- Est-ce que les stages sont comptabilisés dans l'année d'internat?

- G. Arsenault: Ils sont comptés en vue de l'internat intégré.

•Viel: *Correction* : Page 39, NA 2601 le titre devrait se lire: Nutrition I .

Vote unanime ADOPTÉ.

### 10.3 *Sciences forestières*

Léandre Desjardins explique et précise que le nombre total de crédits a diminué.

R: 16-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Roland G. LeBel

"Que les modifications apportées au programme de sciences forestières soient adoptées."

•À la page 17, au cours FO 4023, que veut dire "SIG"?

•LeBel: Système d'information géographique.

•Concernant les changements de sigles, on voit ces changements, mais il y a également des changements dans le nombre de crédits. Pourquoi? Qu'est-ce qui a changé?

•LeBel: C'est un nouveau programme et avec la venue de tous les professeurs, on a constaté qu'il y avait un chevauchement dans les cours. Il a fallu se repositionner pour éviter la redondance.

•Le CPR a-t-il discuté des directives de la formation générale?

•VRER: Pour le CPR, il s'agissait d'une proposition où on réduit le nombre de crédits. Cette direction a voulu être encouragée par le CPR.

•Est-ce une exigence d'accréditation pour avoir ce nombre de crédits?

•LeBel: C'est une première pour nous. Lorsqu'on aura vécu une certaine expérience, on sera en mesure de savoir ce qu'on pourra laisser tomber. On est mieux nanti que bien des écoles d'autres universités au Canada. On croit à la formation générale. Ça pourra être négocié après expérience.

•Est-ce une exigence d'accréditation? Si oui, il faudra en faire la preuve. Il semble qu'il s'agisse d'une exception.

•LeBel: J'ose croire que ce n'est pas le seul programme. À savoir si le Bureau d'agrément a donné des contraintes, non. On n'a pas voulu trop diluer notre programme. Nous avons à peu près le meilleur programme au Canada.

•Dans l'Ouest, il y a un programme de 4 ans, pourquoi ne fait-on pas la même chose ici?

•LeBel: Lorsqu'un finissant cherche de l'emploi, il aura de meilleures chances d'en trouver un, ce qui n'est pas le cas d'autres universités.

•SG: Nous avons reçu Monsieur LeBel au Comité des programmes. Ils diminuaient leur nombre de crédits. Nous avons encore le programme de génie où le nombre de crédits est à 195. Il ne faudrait pas penser que ce programme était plus élevé en crédits. L'objectif de l'École est de l'amener à 150 crédits.

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 10.4 Sociologie

R: 17-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que les modifications apportées aux programmes de spécialisation et de majeure soient adoptées."

•Dans la majeure, il y a 33 crédits obligatoires alors qu'il devrait y avoir 30 crédits. J'espère que le CPR et le Sénat vont maintenir une flexibilité.

•VRER: Dans l'esprit du CPR, cela répond bien aux normes.

•À la page 29, concernant la description du cours SO 3320, comment va-t-on s'assurer qu'il n'y aura pas dédoublement? Ce cours ressemble à IN 2233.

•VRER: Nous avons un problème à l'Université de Moncton. La seule chose que je peux faire s'il y a dédoublement est qu'on peut inciter les étudiants.es à prendre ce cours au lieu de IN 2233. Il reste qu'à l'École de génie, ils sont en train de retravailler cette question.

•Est-ce courant dans une spécialisation et dans une majeure d'avoir un même nombre de cours et d'avoir exactement les mêmes cours? Quelle est la différence entre les deux programmes?

•VRER: Je n'ai pas d'affirmation qu'on ne peut le faire.

•SG: La seule distinction à faire est que le nombre de crédits dans la spécialisation est supérieur à la majeure. Un même bloc de cours peut se retrouver dans les deux programmes. Ce n'est défendu nulle part.

•VRER: La question soulevée est une chose valable. Il faudrait la regarder.

•Peut-on retourner ce programme au CPR et demander pourquoi avoir les mêmes cours obligatoires dans les deux programmes?

•LeBlanc: Dans certains programmes, nous avons une certaine séquence. Ce que j'observe avec la formation générale, avec l'évaluateur, les deux programmes se sont rapprochés. Il y a des cours de base qui sont obligatoires.

•Richard: De plus en plus de programmes demandent des cours de philosophie. Tout le monde devrait avoir un cours de philosophie. Ça va être difficile d'offrir le cours ici à chaque année.

•Viel: J'ai fait un calcul rapide des deux programmes. Le programme de spécialisation a 45 crédits obligatoires en sociologie alors que la majeure a 15 crédits obligatoires. Donc 30 crédits de plus pour la spécialisation.

•VRER: En ce qui concerne l'exigence de cours de philosophie, c'est la Faculté des sciences sociales qui a amené cela. Cela crée une pression sur les cours de philosophie. Ce type de développement est intéressant.

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE 15 h 35

REPRISE 15 h 50

#### 10.5 *Éducation permanente: Nouveau cours AN 3910*

Léandre Desjardins précise que le Conseil de l'Éducation permanente a déjà donné son accord.

R: 18-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernard Nadeau

"Que le cours AN 3910 (Technologie éducative et formation à distance) soit créé."

•Préfontaine: *Correction* : Dans la description au lieu de «personnes apprenantes» il faut lire étudiantes et étudiants .

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 10.6 *Éducation permanente: Modifications à trois cours FS*

R: 19-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les modifications aux cours FS soient adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 10.7 Nouveau cours BU

R: 20-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Nicolas Landry

"Que le cours BU 2800 soit créé."

- Préfontaine: Est-ce que ce cours est équivalent à PS 2800?
- Dion: En tant que titulaire de ce cours, même si on a les mêmes termes, un même niveau d'implication et de profondeur, l'orientation n'est pas la même.
- Est-ce la même chose pour les relations humaines dans l'entreprise?
- Le VRER semble dire oui, on n'a pas besoin de nouveau cours.
- VRER: Il y a eu des moments où il y avait des regroupements et à d'autres moments non.

Vote Pour 26 Contre 2 ADOPTÉ.

- R. Landry: J'aimerais revenir sur les cours FS. Il y a des étudiants.es qui ont demandé pour des cours en éducation qui n'étaient pas accessibles. Il faudrait modifier le préalable dans le but de régler le problème à la Faculté.
- Monsieur le Président demande l'assentiment de l'assemblée pour revenir à cette rubrique. L'assemblée donne son accord.
- R. Landry: À la Faculté on donne des cours de didactique en mathématique et certains districts ne veulent pas l'embaucher s'il n'a pas cette formation. Si on acceptait de changer le préalable de ce cours, ça irait.

### *Amendement*

R: 21-SAC-930527

Il est proposé par Rodrigue Landry et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que l'on ajoute au préalable des cours FS 5493 et FS 5494: «ou avec l'autorisation du Doyen de la Faculté»."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 10.8 Nouveau cours BI

R: 22-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernard Nadeau

"Que le nouveau cours BI 1343 soit créé."

- Préfontaine: Ce cours n'était-il pas destiné à l'Éducation permanente?
- VRER: Le CPR n'était pas d'avis qu'il s'adresse seulement à l'Éducation permanente.
- Mallet: Si on enlève destiné à l'Éducation permanente, êtes-vous prêt à nous accorder les ressources pour l'offrir?
- VRER: L'opinion du CPR est qu'il n'y avait pas suffisamment d'argumentation pour seulement l'offrir à l'Éducation permanente.
- Mallet: Je retire mon objection.

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 10.9 *Nouveaux cours IC*

R: 23-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Micheline Cormier

"Que les nouveaux cours IC 1850, IC 2850, IC 3850 et IC 4601 soient créés."

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 10.10 *Cours EC 2051*

R: 24-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que le cours EC 2051 remplace le cours EC 1001 dans le programme de Certificat d'études coopératives."

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 10.11 *Loisir*

R: 25-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Micheline Cormier

"Que le cours LO 3301 (Loisir et groupes spéciaux) soit dorénavant siglé LO 2200; qu'il soit obligatoire et qu'il ait comme préalable le cours LO 1000 (Introduction à l'étude du loisir) ou LO 2000 (Loisir, société et éducation);

Que le cours LO 2301 (Principes d'intervention thérapeutique en loisir) devienne optionnel et qu'il ait comme préalable le cours LO 2200 (Loisir et groupes spéciaux)."

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 10.12 Programmes de 2<sup>e</sup> cycle: moyenne d'entrée

P: 26-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Christophe Jankowski

"Que sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers des candidats et candidates actuellement aux études, la moyenne d'entrée aux étudiants et étudiantes de 2<sup>e</sup> cycle soit graduellement haussée de 2,5 à 2,7 pour l'année 1994-95, et à 3,0 à partir de l'année 1996-97 dans l'ensemble des programmes (sans thèse, avec thèse, à temps complet et à temps partiel)."

- On parle ici de candidats.es actuellement aux études. Il y en a qui ont 10 ou 15 ans d'expérience. Il n'est pas certain qu'ils ont terminé avec une moyenne de 3,0. Est-ce qu'on va reconnaître les acquis pour les admettre? Je parle ici d'acquis à l'admission et non dans le programme.

- VRER: Les acquis n'ont pas été discutés. C'est toute la flexibilité qu'on réserve. Il faut faire attention à l'annonce. La réserve s'applique à ceux qui sont engagés dans les études.

- Une politique de la reconnaissance des acquis pour les programmes sans thèse vient d'être adoptée. Ceux-ci ne devraient pas être pénalisés.

- Ici dans ce règlement, la flexibilité ne s'applique pas à la reconnaissance des acquis à l'admission et c'est ce que je demande.

- Quel est le numéro de ce règlement?

- Viel: Le règlement existant est numéroté 22.1.

- Avant nous avons de 1 à 4,0. Ça peut faire une différence pour l'étudiant adulte. Il ne faudrait pas le pénaliser.

- On n'est pas prêt pour cela aujourd'hui. Nous avons des cas où on a admis des étudiants.es avec une moyenne de 2,5 qui ont très bien réussi. J'aimerais qu'on nous informe de tels changements.

## *Amendement*

R: 27-SAC-930527

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Victorin Mallet

"Que la proposition soit déposée jusqu'à la prochaine réunion du Sénat."

Vote unanime ADOPTÉ.

- Il faudrait vérifier que si on adresse une lettre à un étudiant.e pour qu'il fasse deux cours, qu'on ne change pas les conditions.
- Si l'étudiant.e se sent lésé, il peut venir au Comité d'appel. C'est à nous d'éviter ces erreurs.
- Dans les rapports du Comité des programmes, nous continuerons à créer des cours semblables. Nous vivons dans une période difficile, est-ce nécessaire de créer des cours semblables. Essayons de voir qu'à la création de nouveaux cours, de vérifier s'il y a un cours semblable.

## 11. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Léandre Desjardins informe les membres qu'un poste de promoteur.e de la langue française a été annoncé. Le président par intérim a de la difficulté à réunir les membres du Conseil de la langue française. À la dernière réunion, il n'y a pas eu quorum. Il y avait un suivi à faire dans le cadre de la planification stratégique. On a insisté pour travailler même si nous n'avions pas le quorum. C'est de là que l'annonce est sortie. Le Conseil est préoccupé par les ressources, mais ça ne l'empêche pas de commencer à faire quelque chose. Ça prend donc un président pour faire fonctionner le Conseil. Le Conseil de la langue française demande au Sénat de penser à modifier la structure du Conseil pour que la personne qui est promoteur.e ne soit pas nécessairement le président. Le Conseil entend travailler avec des sous-groupes dans chacun des centres universitaires. Les membres du Conseil de la langue française étaient désireux de savoir si c'était une structure valable. Les décisions seront toujours prises par le Conseil de la langue française.

R: 28-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Micheline Cormier

"Que la présidence du Conseil de la langue française soit assumée par l'un de ses membres."

- J'ai bien compris que ce serait décentralisé.

•VRER: Le Conseil n'a pas amené des modifications sur papier. On pourrait avoir des projets différents sur chaque campus.

Vote unanime ADOPTÉ.

## 12. BED (ÉDUCATION SPÉCIALE): ABOLITION

Léandre Desjardins explique.

R: 29-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Rodrigue Landry

"Considérant la nécessité d'intégrer les éléments essentiels de la formation en éducation spéciale à la formation à l'enseignement;

Considérant que la Faculté des sciences de l'éducation étudie les mécanismes appropriés pour assurer cette intégration;

Le Sénat accepte

- de mettre fin immédiatement aux admissions au BEd (éducation spéciale) et au Certificat d'éducation spéciale;

- de permettre aux personnes admises au BEd (éducation spéciale) et au Certificat d'éducation spéciale d'achever leurs études avant la fermeture définitive de ces deux programmes, laquelle est prévue pour septembre 1996;

- de faire les démarches nécessaires auprès de la CESPM pour obtenir de l'aide financière dans le cadre des «Fonds à l'appui de la revue des programmes» afin d'assurer un perfectionnement professionnel aux professeurs.es affectés par ces changements."

- R. Landry: Il y a des conséquences ici. Un minimum de 12 crédits seront ajoutés dans les autres programmes à l'enseignement.

Monsieur Landry demande que cet énoncé soit inscrit au procès-verbal.

- VRER: Je ne veux pas présumer des choses, mais je trouve que le chiffre de 12 crédits est fort.

- R. Landry: Je nuance de la façon suivante en disant que ça pourrait avoir comme conséquence une implication de 12 crédits.

- J'ai des préoccupations. Si le CPR décide que c'est 3 crédits, va-t-on remettre le programme en place?

- R. Landry: Il faudra vivre avec l'application que le CPR et le Sénat voudront bien donner.
- Recteur: Est-ce que le 3 e paragraphe de la résolution ne vous amène pas à nous ajuster à ces changements?
- R. Landry: C'est indépendant. Ce paragraphe, c'est pour aider aux professeurs à se réorienter.
- Recteur: J'avais l'impression que c'était plus large que ce que le Doyen mentionne.
- VRER: L'interrogation porte sur le fait que c'est en début ou en fin de formation. Si c'est au début, ce n'est pas assez, mais si ça se fait graduellement, ça pourrait être moins.
- Président: Le Doyen formule un avis personnel, cela n'engage pas le Sénat. C'est une conséquence et il tient à le dire.

Vote unanime ADOPTÉ.

### 13. COMITÉ SUR LA VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ENSEIGNANT.E

(Voir l'annexe F, page 140)

Arsène Richard précise qu'il est content de la création d'un Service à la pédagogie universitaire. Ma manière de lire ceci, ce n'est pas la valorisation de l'enseignant.e, mais un projet d'évaluation sommative. Je suis d'accord de le remettre en août, mais je demande une consultation avec l'ABPUM et de remettre ce qu'on avait dans le plan stratégique. Si on veut promouvoir et valoriser l'enseignement, il y a d'autres orientations à donner à ce document. Sur le comité, il n'y a aucun étudiant et on pourrait aussi ajouter un doyen.

R: 30-SAC-930527

Il est proposé par Chadia Moghrabi et appuyé par John Sichel

"Que le document soit déposé pour être repris en août."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 14. ADMINISTRATION PUBLIQUE: SUIVI DE LA RÉOLUTION 17-SAC-901105

(Voir l'annexe G, page 142)

Monsieur le Président précise que cette rubrique est reportée à la réunion du mois d'août.

### 15. RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE

(Voir l'annexe H, page 145)

R: 31-SAC-930527

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le rapport du Comité de la formation générale soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 16. POLITIQUE DES PROGRAMMES DE 2 E CYCLE À TEMPS PARTIEL (Voir l'annexe I, page 155)

Léandre Desjardins explique et précise que les consultations ont été faites.

- Préfontaine: Léonard Goguen a fait une excellente recherche à travers le Canada sur tous les types de maîtrise. La même chose a été faite par George Wybouw. Nous avons vraiment un panorama des modalités de prestation des maîtrises. La raison pour laquelle on a fait cela, c'est pour permettre à un plus grand nombre de diplômés de se perfectionner. Il faut s'ajuster à cela. Nous avons la technologie pour le faire. Les personnes pourront garder leur emploi. Dans le plan stratégique, nous avons ce devoir d'augmenter le nombre d'étudiants.es au 2 e cycle. Au point D, cela ne veut pas dire que toutes les maîtrises seront faites hors campus. Nous en avons deux présentement. Chaque maîtrise qu'on voudra offrir hors campus viendra ici.

P: 32-SAC-930527

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Léandre Desjardins

"Que le document «Politique de gestion des études de deuxième cycle à temps partiel» soit adopté."

- À la page 4, on dit que la demande d'offrir un programme de 2 e cycle peut venir d'ailleurs; si c'est le cas est-ce que cela peut entraîner une faculté à le faire?
- Préfontaine: Cette section me paraît claire. La demande est faite à la Directrice générale de l'Éducation permanente qui fera une recommandation au VRER. Il faut que ça passe par le Sénat.
- Jankowski: C'est un document très intéressant. J'apprécie le travail fait par Léonard Goguen. Le document n'est pas égal dans sa préparation. Je suis d'accord avec la section C. Au point D, 1) il y a une faille dans le processus. Il serait utile entre le 2 e et le 3 e paragraphe de permettre à l'unité d'interagir. Au point D, 2) je ne vois pas du tout la nécessité d'avoir un comité ad hoc alors que nous avons déjà un comité d'études supérieures. Pourquoi ne pas s'appuyer sur ce comité. Le point C, 8) nécessitera une légère amélioration. Faut-il préciser qu'il s'agit de chargé de cours? Au numéro 9) il faut préciser qu'il s'agit de technologies de communication moderne. Aux points A et B, les

objectifs se ressemblent drôlement. Il faut faire une différenciation entre les motifs et les objectifs. Le point A, 3) porte à confusion.

- Au point D, 1) on ne passera pas par le département?

- Préfontaine: Il y a des programmes qui existent. Il y a des groupes qui veulent que ce programme soit offert à temps partiel. On veut que la demande soit dirigée à la Directrice générale de l'Éducation permanente. Ça ne dit pas qu'on crée un programme.

- Ils peuvent décider qui enseignera?

- Préfontaine: Non, c'est le doyen qui autorise. Ici, le comité ad hoc est composé des personnes du Comité d'études supérieures de la discipline, des personnes de l'Éducation permanente et d'étudiants.es à temps partiel. On met ensemble tous les intéressés à organiser le programme.

- R. Landry: Après étude au Conseil de la faculté, on reconnaît l'urgence d'avoir cela. Il devrait y avoir consultation ou collaboration. Il y a des choses qui ne sont pas claires. Monsieur Goguen ne se sent pas à l'aise de voter avant que la FESR ne l'adopte. Tout en reconnaissant l'urgence de régler cette question, on ne devrait pas bousculer.

- Boudreau: Comme invité au Sénat, j'aimerais en profiter pour donner un historique. Il y a 7 ou 8 ans que je cherche une université francophone qui pourrait offrir le MBA à l'Université Sainte-Anne pour un groupe de 15 à 20 étudiants.es. Je n'ai pas réussi encore. J'ai fait la demande trois fois à l'Université de Moncton. On a trouvé une université anglophone en Nouvelle-Écosse. Je crois que j'aurais plus facilement eu cela par la voie de la CESPM. Pour conclure, je vous invite à trouver une façon de répondre aux besoins d'éducation supérieure de tous les acadiens des provinces Maritimes et d'essayer de nous sortir de cette impasse.

- Il s'agit d'un projet très intéressant. On arrive à un point où on est en accord avec la globalité, mais je souhaite ajouter des précisions. Il faudrait ajouter en page 4, point D, 1), 2 e paragraphe ... étudie la demande et *après consultation avec le département concerné* soumet son avis... Il faudrait que la FESR soit consultée de même que les facultés.

- Je suis d'accord que les doyens soient consultés. Il faut assurer la qualité des cours. Il faut aller de l'avant dans les différentes régions.

- J'ai toujours eu le goût de donner la chance au coureur, même si ce n'est pas parfait, on pourra le modifier après. On devrait aller de l'avant. Si on attend un document parfait, nous n'irons nulle part.

- LeBlanc: Je n'ai pas consulté ma Faculté. Je sais que ça va causer des problèmes. Au moins trois facultés n'ont pas été consultées, la FESR n'a pas digéré ce document encore. Si on avait consulté, on n'aurait pas ces problèmes.

*Amendement*

R: 33-SAC-930527

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Fernand Landry

"Que le document 16 soit scindé; que la partie C (Les principes) soit acceptée; que les parties A, B et D soient envoyées pour consultations appropriées.

*Ajouts à la partie C*

le principe 8: «... de l'école détachée autorise *la dérogation à ce principe* »;

le principe 9: «... des technologies de communication *moderne* pour dispenser...»."

•À quel moment va-t-on revenir avec les autres points?

•VRER: On peut revenir au mois d'août. J'ajouterais que si on revient avec les parties A, B et D, je suis prêt à le gérer en tenant compte des consultations. La partie C est le coeur de cette politique.

•Il faut avoir un rapport intérimaire au mois d'août.

•VRER: Il n'y a pas de problème.

*Sous amendement*

P: 34-SAC-930527

Il est proposé par Rodrigue Landry

"Qu'on ajoute au numéro 7, à la fin du 2 e paragraphe: «à condition que celui-ci ou celle-ci rencontre les critères d'admission au programme»."

Il n'y a pas de secondaire pour cette proposition.

•Landry: Au point 8, il y a eu toutes sortes d'autorisation que, moi, je n'aurais pas données. J'espère qu'on aura les critères.

Vote Pour 13 Contre 7 ADOPTÉ.

17. ADMISSIONS 1993-94  
(Voir l'annexe J, page 159)

Ces statistiques sont présentées à titre d'information.

## 18. SAC: MANDATS ARRIVANT À ÉCHÉANCE (Voir l'annexe K, page 160)

Monsieur le Président remercie les membres qui en sont à leur dernière réunion de même que ceux qui nous ont déjà quittés.

(Applaudissements).

Les membres du personnel enseignant du CUM qui siégeront au Sénat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1993 sont: Andréa Boudreau-Ouellet, Pricille Massé, Pierre Ouellette, John M. Sichel et Ba Tran Quang.

## 19. AFFAIRES NOUVELLES

### 19.1 *Transfert de crédits*

Le Recteur informe les membres qu'il a reçu une lettre du président de la CESPM, Monsieur Tim Andrew, concernant un document qui vise à faciliter le transfert de crédits entre les universités. Le document n'a pas été déposé ici parce qu'il est rédigé en anglais. On le fait traduire et il sera soumis à la réunion du mois d'août. Ce qui est envisagé, c'est pour les universités régies par la CESPM.

## 20. MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Monsieur Pierre Dion se retire. Le Recteur préside l'assemblée.

Avant de quitter, Monsieur Dion précise qu'il accepterait un autre mandat si c'est la décision du Sénat.

Monsieur le Recteur remercie Monsieur Dion pour les services rendus.

(Applaudissements).

R: 35-SAC-930527

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Rodrigue Landry

"Que *Pierre Dion* soit reconduit comme président d'assemblée pour la prochaine année."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 21. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 26 août 1993 à 9 heures.

## 22. CLÔTURE

R: 36-SAC-930527

Il est proposé par Fernand Arsenault

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 18 h.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Jean-Bernard Robichaud Président \_\_\_\_\_

Gilles Long Secrétaire \_\_\_\_\_